



Reglement d'un statut de s a r l

Par **marivonne**, le **21/03/2013** à **12:00**

bonjour, faut il respecter le statut d une s a r l ??? je pose cette question depuis 1 ans , je vous explique.ma fille, ma demander, de lui preter 10500.00 pour son entreprise. donc elle ma fait une reconnaissance de dettes au nom de l entreprise. malheureusement l entreprise a fermer 8 mois apres donc je me suis fait avoir.l argent na pas était sur le compte de l entreprise mais sur le sien personnel.elle as payer des dettes personnel. j ais reçues le statue de l entreprise est un paragraphe mentionne qu il est interdit de faire un emprunt quelque soit le montant.a ce jour j ai tout perdu mes 10500euro d economis. alors pourquoi faire un statue d entreprise avec des regles dite moi queque je peux faire. plus aucune relation avec ma fille elle a tout couper les ponts.je sais qu elle a fait une grave erreur mais je sais plus a qui m adresser.a ce jour je vis avec une pension de 700euro et j ais plus riens.que doit-je faire?
merci

Par **trichat**, le **31/03/2013** à **22:53**

Bonsoir,

La situation que vous décrivez n'est pas liée aux statuts de la société.

Vous avez prêté de l'argent à votre fille: comment lui avez-vous remis cette somme de 10 500 €? Par chèque et à quel ordre? En liquide? Par virement et à quel bénéficiaire (titulaire du compte)?

Tout prêt d'argent supérieur à 760 € doit faire l'objet d'une déclaration à l'administration des

finances. Cette obligation a-t-elle été respectée?

Je crois que votre fille a surtout abusé de la confiance que chaque parent accorde à un de ses enfants.

Si la reconnaissance de dette est conforme à ce type d'engagement, si vous souhaitez récupérer cette somme, vous n'aurez pas d'autre solution que de recourir à un tribunal.

Cordialement.